



No de résolution



L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 5e jour du mois de juin 2023 à 18 h 00, à la salle du conseil municipal au centre communautaire sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères	Nathalie Ayotte Nicole Martel Annie Mainville
Messieurs les conseillers	Pierre-Étienne Thériault François Moreau Michel Gagnon Fernand Gendron
Siège vacant	Conseiller district 6

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 18 H 3

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2023-06-0255

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



No de résolution

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont convenu et consenti à un ordre du jour pour la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2023-06-0256 Il est proposé par la conseillère Annie Mainville

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 RÈGLEMENT 327-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 10 000 000 \$ EN IMMOBILISATIONS POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

2023-06-0257 Avis de motion est donné par le conseiller Pierre-Étienne Thériault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement 327-2023 décrétant un emprunt et une dépense de 10 000 000 \$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout pour le territoire de la Ville de L'Assomption.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.2 RÈGLEMENT 252-11-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

2023-06-0258 Avis de motion est donné par le conseiller François Moreau à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement amendement le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.



No de résolution

2.3 RÈGLEMENT 081-33-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT 081-2009 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER DIFFÉRENTES SIGNALISATIONS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

2023-06-0259

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Ayotte à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement 081-33-2023 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-0260

Une période de questions est offerte au public. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2023-06-0261

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 5

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat